

**CONTRAT DE
RELANCE
ET DE
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

2021 - 2026

SOMMAIRE

Préambule	3
Présentation	5
VOLET 1 : DEVELOPPEMENT DE L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE AUTOUR DU POLE CENTRE DE DES SIX POLES SECONDAIRES IDENTIFIES DANS LE PADD	6
A- Développer l'attractivité du pôle centre : Pont-l'Evêque	7
B- Conforter le rôle de centralité des six autres pôles : Annebault, Beaumont en Auge, Blangy le Château, Bonnebosq, Bonneville la Louvet et le Breuil en Auge	9
C- Garantir l'équilibre urbain / rural	11
VOLET 2 : RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS	12
VOLET 3 – DEVELOPPEMENT DURABLE	14
A- Alimentation durable	14
B- Gestion des déchets	15
C- Eco mobilité : favoriser le développement des pistes cyclables et le verdissement des axes viaires	16
VOLET 4 : VALORISATION DU PATRIMOINE	16
A- Le patrimoine et le petit patrimoine	16
VOLET 5 : SANTE DE PROXIMITE	17
A- Aider à la création des centres de santé pluridisciplinaires et à la rénovation des EHPAD	17
VOLET 6 : EDUCATION ET JEUNESSE	19
A- Projets sportifs	20
B- Développer l'accès à la culture	20
C- Développement de l'équipement numérique des écoles	20
VOLET 7 : ACTIONS SPECIFIQUES DU TERRITOIRE	21
VOLET 8 : MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT	22
A- Pilotage	22
B- Evaluation	22
C- Annexes	22
ANNEXE 1	23
ANNEXE 2	26

Préambule

Le Gouvernement est pleinement mobilisé pour faire face aux conséquences économiques et sociales de la crise engendrée par la Covid-19. Un plan de soutien par le biais de l'instauration du chômage partiel, du report du paiement des loyers et des factures, des aides destinées aux très petites entreprises et indépendants a donné une réponse immédiate et forte pour amortir les premiers effets de cette crise sans précédent.

Afin d'amplifier les efforts mis en œuvre avec le plan de soutien, le Premier ministre a présenté le 3 septembre 2020 le plan "France Relance" ayant pour objectif la refondation économique, sociale et écologique du pays. Ce plan est le résultat d'une large concertation nationale mise en place pour tirer les enseignements de la crise ayant pour objectif de bâtir la France de 2030. Le plan de relance doit permettre à la France, comme à l'Europe, de confirmer sa robustesse et son attractivité internationale.

Les acteurs locaux ont également pris des mesures importantes visant à atténuer les conséquences de cette crise.

Le Département en tant que responsable de la solidarité et de la cohésion des territoires, personne publique associée dans les documents d'urbanisme (SRADDET, SCOT, PLU, PLH...), est tout à la fois un acteur direct de l'aménagement du territoire (routes départementales, ports départementaux, milieux naturels, véloroutes, chemins verts, équipements publics départementaux...) et un cofinanceur majeur en soutien des maîtres d'ouvrage locaux.

Parce que son rôle en matière d'aménagement durable demeure de premier plan, le Département, en appui à l'État, entend mobiliser pleinement les territoires dans le cadre du plan France Relance. Il s'engage également à adapter ses dispositifs, autant que faire se peut, de sorte à les articuler avec les aides de l'État et faire ainsi véritablement un effet levier.

Dans la limite des crédits budgétaires alloués pour le Calvados, l'Etat et le Département soutiendront l'EPCI et les communes membres aux fins d'obtenir les financements au profit des opérations mentionnées dans le présent contrat.

Le Département apportera son concours au travers de financements dédiés à sa politique territoriale (aide aux petites communes rurales, contrats départementaux de territoires, enveloppes thématiques pour les traverses d'agglomération, la GEMAPI, la préservation du patrimoine...) et de son offre d'ingénierie territoriale (réseau Calvados Ingénierie, agence technique départementale IngéEAU, agence départementale Calvados Attractivité...).

Tout au long du CRTE, l'État et le Département du Calvados s'attacheront à renforcer le soutien au financement de projets portés par la Communauté de Communes Terre d'Auge dans le cadre des priorités du plan de relance et coordonneront au plus près leurs interventions pour renforcer les effets leviers des financements publics,

Le plan de relance s'articule autour de trois priorités :

Écologie

30 milliards de l'enveloppe globale seront consacrés à quatre secteurs prioritaires : la rénovation énergétique des bâtiments, les transports, la transition agricole et l'énergie. Les investissements permettront à la France de se développer en adoptant une croissance durable et juste.

Compétitivité

Le plan de relance vise à accompagner plus fortement encore dans leurs projets, nos industries, et particulièrement les PME et ETI, premiers relais de l'emploi sur les territoires pour renforcer notre indépendance économique. 25 milliards seront ainsi consacrés pour permettre une reprise durable de l'activité des TPE et PME qui représentent 1/3 de l'activité économique des entreprises françaises.

Cohésion

Comme pour l'ensemble des pays en temps de crise, le grand défi auquel il faudra faire face dans les prochains mois sera d'éviter une hausse des inégalités en France. La relance sera solidaire, elle bénéficiera à tous les Français et impliquera une solidarité entre les générations, entre les territoires, et entre les entreprises de toutes tailles.

La vision de long-terme du plan de relance repose sur la capacité de développer la résilience des territoires face aux crises, qu'elles soient sanitaires, économiques, sociales ou climatiques et de conforter l'évolution vers une économie plus écologique, plus compétitive et plus solidaire.

Sa mise en œuvre rapide s'appuie nécessairement sur les territoires et les collectivités territoriales. La vocation de la territorialisation du plan de relance est de rendre celui-ci efficient et concret, en s'appuyant sur des projets déjà engagés ou à l'étude. La déclinaison du plan dans les territoires est une garantie d'efficacité, d'adaptabilité, d'équité et de cohésion. À cet effet, la circulaire n°6231/SG du premier ministre du 20 novembre 2020 portant sur les contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE) mobilise les services déconcentrés de l'État sur l'élaboration par les territoires de ces CRTE.

Le présent contrat de relance est conclu entre l'État, représenté par Philippe COURT, Préfet du Calvados, Le Département du Calvados représenté par Jean-Léonce DUPONT, Président, et la Communauté de Communes Terre d'Auge, représentée par Hubert COURSEAUX Président.

Il exprime et consacre l'ambition commune des parties d'apporter une réponse efficiente aux conséquences de la crise que traverse notre pays, en soutenant de manière renforcée les secteurs économiques et l'emploi du Calvados et en plaçant au cœur de leurs actions l'objectif transversal de transition écologique incluant les transitions démographiques, économique et numérique.

Sur ces principes, les parties conviennent de mesures qu'elles comptent mettre en œuvre collectivement pour traduire dans les actes les objectifs du plan de relance sur le territoire, de manière rapide et efficiente et ainsi mobiliser les financements publics.

Dans un souci partagé de souplesse et de simplification, les engagements présentés dans l'accord pourront être adaptés à tout moment pour tenir compte des évolutions de la situation locale ou des conditions d'application du plan de relance.

Dans la limite des crédits budgétaires alloués pour le Calvados, l'État soutiendra l'EPCI et les communes

membres aux fins d'obtenir les financements au profit des opérations mentionnées dans le présent contrat.

Les opérations présentées au titre du CRTE, et non détaillées, s'étudieront au cas par cas en fonction de la description du projet mentionnée dans les fiches action jointes en annexe du présent contrat.

Pour mémoire, la présentation de fiches action ne vaut pas attribution de subvention.

Par ailleurs, il est rappelé que les opérations non mentionnées dans ledit CRTE, qui ne relèvent pas de la transition écologique, feront l'objet d'un examen de « droit commun » au titre des subventions d'investissement de l'État, sous réserve de leur éligibilité et des enveloppes disponibles

PRESENTATION

Territoire rural et dynamique, Terre d'Auge offre à ses habitants un cadre de vie d'une qualité exceptionnelle au cœur d'une nature riche et verdoyante. Dotée d'un lac unique, d'équipements sportifs, culturels et éducatifs de qualité ainsi que des zones d'activités et commerces de proximité, Terre d'Auge est un territoire où il fait bon vivre. Aussi, afin de mettre en place les projets majeurs et indispensables à l'attractivité du territoire, la Communauté de Communes s'est dotée de nombreuses compétences, certaines obligatoires, et d'autres optionnelles/facultatives.

Compétences obligatoires :

- Aménagement de l'espace : écriture du projet de territoire au travers de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, approuvé le 5 mars 2020 ;
- Développement économique : création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique. Soutien aux activités commerciales, promotion du tourisme, mise en place de politique locale du commerce.
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ;
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchet assimilés.

Compétences optionnelles :

- Protection et mise en valeur de l'environnement : étude, réalisation de travaux d'aménagement et d'entretien des marais, des canaux et des cours d'eau ainsi que la création, l'aménagement, l'entretien et la promotion des itinéraires de randonnée d'intérêt communautaire ;
- Politique du logement et du cadre de vie : notamment, toute étude territoriale permettant d'appréhender la situation du logement du territoire et la réalisation d'une OPAH ;
- Construction, entretien et fonctionnement des équipements scolaires élémentaires, préélémentaires (compétence importante pour l'EPCI qui est doté d'une population relativement jeune) : A ce jour, les 11 écoles intercommunales accueillent 1125 enfants qui fréquentent pour la majorité les 11 restaurants scolaires dont 9 produisent les repas sur place.

La communauté de communes exerce également la compétence pour les activités périscolaires ainsi que pour l'accueil des enfants de 3 à 13 ans sur le temps extrascolaire (mercredis et vacances scolaires) dans le cadre d'un Centre de Loisirs sans Hébergement.

- Construction, entretien et fonctionnement équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire :
 - o Une école de musique accueillant 250 élèves
 - o Six bibliothèques
 - o Un complexe sportif à Pont l'Évêque (4 terrains de football dont 1 synthétique, boudrome, 2 courts de tennis, piste d'athlétisme)
 - o 2 citystades, 4 gymnases et salles de sport répartis sur le territoire

- Action sociale : actions d'insertion sociale et professionnelle en direction des jeunes et des personnes exclues durablement ;
 La communauté de communes est aussi compétente pour la réalisation et la gestion de crèches, de halte-garderies dont la construction est programmée en 2021 et de deux Relais Assistantes Maternelles (RAM) existants.
- Création, aménagement et entretien de voiries d'intérêt communautaire : voie verte entre Pont l'Evêque et Lisieux ;
- Création et gestion de maisons de services au public d'intérêt communautaire et définition des obligations de services au public : Une MSAP labellisée France Service

Compétences facultatives :

- Santé : construction, entretien et gestion du pôle santé libéral ambulatoire (PSLA) dont la construction est prévue pour 2023 ;
- Assainissement :
 - o Création et gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC),
 - o Pilotage, coordination et relais financier des travaux d'assainissement non collectif réalisés par les particuliers.

VOLET 1 : DEVELOPPEMENT DE L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE AUTOUR DU POLE CENTRE ET DES SIX POLES SECONDAIRES IDENTIFIES DANS LE PADD

Pour un développement cohérent, le projet de territoire a distingué un pôle structurant autour de Pont-l'Evêque et 6 pôles secondaires.

La ville de Pont-l'Evêque dispose d'une place particulière au sein de l'intercommunalité en raison :

- de son poids démographique,
- de son haut niveau d'équipements, de services et de commerces,
- de l'importance de son tissu économique et de sa localisation stratégique au niveau du carrefour autoroutier entre l'A13 et l'A132.

Le pôle structurant de Pont-l'Évêque a été élargi à la commune voisine de Surville qui se trouve dans la continuité urbaine de Pont-l'Évêque.

Les 6 autres communes (Annebault, Bonneville-la-Louvet, Blangy-le-Château, le Breuil-en-Auge, Beaumont-en-Auge et Bonnebosq) correspondent à des bourgs ruraux qui structurent les micro-bassins de vie du territoire avec l'accueil de commerces, services et équipements de proximité. Ils peuvent également disposer de vocations touristiques (Beaumont-en-Auge, Blangy-le-Château) ou économiques particulières.

Les communes non-pôles : les autres communes correspondent à des villages à dominante rurale et résidentielle. Cette catégorie a fait l'objet d'une déclinaison en deux sous-catégories :

- Les villages à conforter :
 - Ils se distinguent des autres villages par leur poids démographique, la présence d'équipements (scolaires notamment), la structuration du village et ont généralement connu un développement récent important d'un habitat sur leur bourg/entité principale (bourg rural) modifiant leur morphologie initiale. Certains villages se trouvent confronter au besoin de structurer leur centralité principale.
 - L'objectif de l'intercommunalité pour ces villages est d'accompagner les projets municipaux via des opérations d'aménagement répondant aux enjeux communaux : structuration du bâti, espaces publics et de loisirs, déplacements doux, maillage viaire, sécurité routière...
 - Ces communes ont donc vocation à être confortées par un développement plus important et la mise en place de projets d'aménagement permettant de renforcer la vie des villages.
- Les villages à préserver :
 - Ce sont des communes dont l'urbanisation se caractérise par une forte dispersion de l'habitat avec de nombreux hameaux et des « bourgs » de taille réduite.
 - De manière générale, il s'agit de communes peu équipées (équipements publics peu nombreux, réseau routier constitué principalement de petites routes de campagne, déficit en matière de défense incendie, etc...).
 - En accord avec le cadre législatif en vigueur et les documents supra-communaux, l'objectif de l'intercommunalité est de préserver le caractère rural, la qualité des paysages et l'authenticité du cadre bâti de ces communes par un développement résidentiel modéré :
 - Ce développement s'effectuera essentiellement par la densification des espaces bâtis existante via la mobilisation des dents creuses/divisions parcellaires, les changements de destination y compris dans les hameaux, ce qui exclut la création d'opérations d'aménagement importantes.

A-Développer l'attractivité du pôle centre : Pont-l'Évêque

Pont-l'Évêque est le pôle principal qui constitue le point de rassemblement de tous les habitants de la communauté de communes. Le développement de son attractivité passe par la requalification de son centre-ville. Ainsi, **la réhabilitation de la place Foch illustre la volonté de développer un nouveau cœur de bourg** avec pour ambition d'en faire un pôle évènementiel à vocation de centre d'attractivité pour l'ensemble de Terre d'Auge et même au-delà (territoires voisins). L'ambition est aussi d'attirer de nouveaux ménages. Les aménagements décrits dans le tableau ci-dessous permettront de :

- Créer des équipements fédérateurs au cœur de ville avec des jauges d'accueil modulables ;
- Se doter d'espaces multifonctions qui peuvent fonctionner individuellement ou complémentairement ;

- Conforter un pôle multi activités entre Caen et Rouen, très recherché dans ce secteur géographique par les groupes et les entreprises.

Au niveau intercommunal, Pont-l'Évêque est reconnue dans l'armature territoriale comme locomotive du territoire. L'enjeu pour la communauté de communes est donc de **conforter la diversité de son offre d'équipements**. Deux projets majeurs viendront développer l'offre culturelle : la construction d'un équipement de lecture publique composé d'une bibliothèque et d'un espace ouvert au public avec des expositions temporaires et l'ouverture d'une micro-folie.

Au niveau communal, la ville de Pont-l'évêque est lauréate de l'appel à manifestation « petites villes de demain » dont l'objectif est de mettre en œuvre une politique globale de redynamisation du centre-ville et de développement de son attractivité. Ces objectifs seront poursuivis d'une part en **améliorant les logements des quartiers anciens** (lutte précarité énergétique, accessibilité personne vieillissante, mise en valeur patrimoniale) pour reconquérir ces logements vacants. La volonté sera de **développer une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)**, qui permettra de pouvoir rénover l'habitat ancien et/ou vacant du centre-ville. D'autre part, il s'agit de proposer des services culturels, évènementiels et de l'animation associative (micro-folie, EPN et extension des capacités d'accueil pour l'évènementiel place Foch) pour que la vie intramuros puisse croître et bénéficier à l'essor commercial des magasins de centre-ville.

Les projets déclinés par la commune dans le cadre de « petites villes de demain » sont détaillés en annexe 1 à ce présent contrat. En annexe 2, sont présentées les « fiches-projets ».

Au vu de ces différents objectifs, les projets sont :

Les projets accompagnés d'un « P » (Prêts) seront indiqués comme projet pouvant démarrer immédiatement. Ceux indiqués (PVD) relèvent du programme « Petites Villes de Demain ».

Commune	Projet	État	Coût en €	Calendrier	Annexes
Pont l'Évêque Projets communaux	Aménagement d'une salle de congrès multifonctions pour accueillir les évènements commerciaux, professionnels, associatifs, via la réhabilitation du central téléphonique « orange » de la place Foch (PVD)	P	615 000	2021-2022	Réf : AN2 PLV 001
	Ouverture d'une microfolie en lien avec l'installation de l'EPN			2023	Réf : AN2 PLV 002
	Extension de la salle de congrès (PVD)		620 000	2023	Réf : AN2 PLV 003
	Construction d'une halle de 300 m ² couverte au cœur de la ville - place Foch. (PVD)		280 000	2024	Réf : AN2 PLV 004
	Rénovation de l'ex marché couvert - place Foch (PVD)		750 000	2024	Réf : AN2 PLV 005
	Extension du marché couvert - place Foch. (PVD)		1,9M€	2023-2024	Réf : AN2 PLV 006
	Extension du maillage de liaisons douces - parc naturel des Hunières		180 000	2021-2022	Réf : AN2 PLV 007

Terre d'Auge (projets COMCOM)	Construction d'un espace publique numérique (EPN) : médiathèque, espace de lecture publique et salle d'expositions temporaires.			2022-2024	Réf : AN2 CTA 008
	Création d'une destination gourmande avec une maison du fromage. L'objectif est de créer un lieu interactif destiné à accueillir et satisfaire la demande autour du patrimoine gastronomique qu'est le Pont l'Evêque. Visite et espace vente pour les producteurs locaux. (Financement à définir)		1,5 / 2M€	2022-2025	Réf : AN2 CTA 009
	Aménagement de la base de loisirs du lac de Pont l'Évêque : création d'un bâtiment unique, réorganisation du camping et création d'une aire de camping-cars ; traitement paysager ; aménagement de jeux ; cheminements ; mise aux normes. (Financement à définir)		4,7M€	2023-2026	Réf : AN2 CTA 010

B- Conforter le rôle de centralité des six autres pôles : Annebault, Beaumont en Auge, Blangy le Château, Bonnebosq, Bonneville la Louvet et le Breuil en Auge

L'armature territoriale distingue 6 pôles secondaires à affirmer : Annebault, Beaumont en Auge, Blangy le Château, Bonnebosq, Bonneville la Louvet et le Breuil en Auge. Ces pôles se caractérisent par la présence de services publics et/ou marchands. Ces communes œuvrent pour l'attractivité de leur territoire afin de dynamiser la centralité qu'elles représentent. Des opérations de réaménagement de cœur de bourg sont notamment prévues afin d'assurer l'accès aux équipements à l'ensemble de la population et de compléter l'offre. Il s'agit également de maintenir l'identité du paysage, valoriser le patrimoine et en assurer la promotion.

Dans cette perspective, les projets sont :

Commune	Projet	Etat	Coût en €	Calendrier	Annexes
Blangy le Château	Développement d'un réseau de liaisons douces desservant l'école	P	30 000 – 50 000	2021	Réf : AN2 BLC 011
	Aménagement de la place de la Mairie et de ses bâtiments techniques (espace paysager, transformation d'anciens garages en halle et extension de bâtiments)	P	60 000 – 100 000	2021-2022	Réf : AN2 BLC 012
	Réalisation d'une zone de loisirs prévue au PLUi (jeux pour enfant, parcours sportif, jardin pédagogique, table de pique-nique, parking)		50 000 – 100 000	2023	Réf : AN2 BLC 013
	Transformation d'une étable et de son annexe en commerce		200 000– 300 000	2023	Réf : AN2 BLC 014
	Réorganisation de la place du marché pour mieux accueillir les commerçants du marché		25 000 – 50 000	2024	Réf : AN2 BLC 015
	Projet numérique : création d'un site internet		25 000 –	2024	Réf : AN2 BLC

	favorisant les artisans, commerçants et agriculteurs. Solliciter les aides à l'ingénierie et à la formation des utilisateurs.		50 000		016
	Réaménagement et sécurisation du bâtiment de l'ancienne école des filles qui comporte deux logements à loyer modéré, l'agence postale et l'office de tourisme		100 000 – 200 000	2025	Réf : AN2 BLC 017
Bonneville la Louvet	Développement des liaisons douces : étude menée avec le CAUE courant 2017. La commande était d'étudier au sein de son agglomération un aménagement qui sécurise la circulation douce, de nouvelles créations pour accéder aux services publics et marchands et la sécurisation de la traversée du village qui passe par le ralentissement des véhicules et la création de parkings. Ces voies douces permettront également de découvrir le riche patrimoine bâti et culturel. Ces études d'aménagement ont pris en compte l'accessibilité PMR en créant de nouveaux trottoirs. Un espace numérique pourra se créer dans le centre du village afin de le partager avec la population, ainsi que la création d'une voie nouvelle pour sécuriser l'accès à l'école.	P (T1)	Tranche1 352 075 Tranche2 253 475 Tranche3 166 035	2021-2023 1 tranche/an	Réf : AN2 BLL 018
Terre d'Auge	Sécurisation des établissements scolaires : clôture des sites scolaires et mise en place d'un dispositif d'ouverture à distance	P	20 000	2021	Réf : AN2 CTA 019
	Entretien et aménagement des bâtiments scolaires : mise en conformité des installations électriques ; aménagement intérieur (réseaux informatiques, cloisonnement...) ; équipements (lave-linge, matériel de cuisson et de réfrigération) ; amélioration des conditions d'accueil (pose de store)	P	100 000	2021	Réf : AN2 CTA 020
	Modification des abords de l'établissement scolaire et aménagement des sanitaires : sécurisation et mises aux normes des accès ; création de sanitaires ; isolation thermique des locaux	P	60 000	2021	Réf : AN2 CTA 021

C- Garantir l'équilibre urbain/rural

L'armature territoriale de Terre d'Auge permet de garantir un équilibre urbain/rural, la qualité des paysages et du cadre de vie. Ainsi, le territoire est composé de communes rurales présentant un cadre de vie « à la campagne » et authentique qu'il convient de préserver en modérant l'accueil de nouveaux habitants et en mettant en place une densification adaptée. Au sein de cette catégorie se distinguent quelques villages qui, par leur importance dans la vie locale (équipements, population importante, situation attractivité...) ont vocation à être confortés par un développement plus important et la mise en place de projets permettant de renforcer la vie des villages.

Dans cette perspective, les projets sont :

Commune	Projet	Avancement	Coût en €	Calendrier	Annexes
Saint Etienne la Thillaye	Réfection de la salle communale avec agrandissement et mise aux normes ERP	P	95 000	2021	Réf : AN2 SET 022
Manneville la Pipard	Réhabilitation d'un bâtiment communal (ancienne salle des fêtes) en restaurant de type routier confié à un professionnel dont la cuisine sera de préférence en circuit court. Ce restaurant se composera d'une salle d'une quarantaine de couverts, d'un bar et d'une terrasse. La commune bénéficie d'une licence 4. En collaboration avec l'architecte, un choix particulier se fera pour des entreprises locales. Pour un bâtiment économe en énergie, des solutions thermiques les moins carbonées seront demandées pour le chauffage, l'isolation, les fenêtres, le sol, la toiture, etc...	P	410 000	2021	Réf : AN2 MLP 023
Glanville	Mise en accessibilité PMR de la mairie et de la salle communale ERP	P	25 000	2021-2023	Réf : AN2 GLA 024
Pierrefitte en Auge	Aménagement et sécurisation du bourg		50 000	2021-2026	Réf : AN2 PEA 025
Reux	Projet cœur de bourg : création d'un square et de logements			2021-2023	Réf : AN2 REU 026
La Roque Baignard	Agrandissement de la mairie par une extension de 3m X 3.45m avec une conception architecturale identique au bâtiment principal		50 000	2022-2024	Réf : AN2 LRB 027
Saint Philbert des Champs	Création d'un bâtiment communal			2022-2023	Réf : AN2 SPC 028

VOLET 2 : RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS

L'ensemble des bâtiments français sont la cause de près d'un quart des émissions de gaz à effet de serre. Ils consomment plus de 40% de l'énergie produite dans le pays. La priorité de la rénovation énergétique des bâtiments tient donc une place importante dans le plan de relance.

La territorialisation du plan de relance s'inscrit ainsi par des mesures de soutien renforcées en faveur des collectivités territoriales, qui sont des acteurs essentiels pour répondre aux enjeux de transition écologique, de compétitivité et de cohésion de nos territoires. Pour l'État, la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) exceptionnelle est un outil majeur au financement de projets émanant de collectivités calvadosiennes. En 2021, la DSIL sera également accrue et une enveloppe supplémentaire de 650 millions d'euros de soutien à la rénovation thermique des bâtiments des collectivités territoriales a été décidée. La rénovation énergétique des bâtiments constitue en effet un axe privilégié d'investissement pour faire face à l'urgence écologique.

Les travaux visant à diminuer la consommation énergétique des bâtiments publics et des équipements sportifs structurants (piscines, salles spécialisées et gymnases) des communes et établissements publics de coopération intercommunale pourront être financés. L'ingénierie (diagnostic, études préalables et suivi de chantier) liée au programme de travaux pourra y être incluse.

Les actions peuvent porter à la fois sur des actions dites « à gain rapide », par exemple le pilotage et la régulation des systèmes de chauffage, la modernisation des systèmes d'éclairage, et sur des travaux d'isolation du bâti ou de remplacement d'équipement ainsi que sur des opérations immobilières de réhabilitations lourdes combinant plusieurs de ces travaux et pouvant inclure d'autres volets tels que la mise aux normes de sécurité et d'accessibilité, le désamiantage, le ravalement ou l'étanchéité du bâti.

Les projets d'amélioration des conditions de confort d'été pourront également être aidés. Les travaux visant à limiter le recours à la climatisation en favorisant la ventilation naturelle, l'équipement en systèmes de refroidissement performants en matière de consommation énergétique et les travaux permettant de protéger le bâtiment contre la chaleur (isolation de la toiture et des murs, protection des ouvertures, isolation, pare-soleil, végétalisation...) seront privilégiés.

Dans cette perspective, les projets sont :

Commune	Projet	Avancement	Coût en €	Calendrier	Annexes
Le Fournet	Réhabilitation et extension de la mairie (travaux isolation thermique, mise en sécurité électrique, mise en accessibilité)	P	90 000	2021	Réf : AN2 FOU 029
Le Brévedent	Rénovation de la mairie et réaménagement intérieur	P	10 000	2021-2023	Réf : AN2 BVD 030
La Roque Baignard	Réhabilitation thermique de la mairie	P	27 000	2021-2025	Réf : AN2 LRB 031
Saint André d'Hébertot	Remplacement des radiateurs de la mairie et des bâtiments communaux	P	15 273	2021	Réf : AN2 SAH 032

Saint André d'Hébertot	Rénovation de la salle des fêtes : les portes et fenêtres ont déjà été remplacées en 2019 et 2020. Le projet consiste à poursuivre cette rénovation en remplaçant les radiateurs électriques par des matériels plus performants et à isoler le bâtiment par l'extérieur et à l'habiller de pans de bois en façade et de clain sur les murs latéraux (bâtiments inclus dans le périmètre des monuments historiques)	P		24 370	2021	Réf : AN2 SAH 033
Pierrefitte en Auge	Rénovation de la salle des fêtes			50 000	2021-2026	Réf : AN2 PEA 034
Blangy le Château	Rénovation énergétique des bâtiments communaux de l'école			200 000 – 300 000	2023	Réf : AN2 BLC 035
	Rénovation énergétique de la salle des fêtes			1M€ /1,5M€	2025	Réf : AN2 BLC 036
Saint Hymer	Isolation de la salle des fêtes par la toiture			91 095	2022	Réf : AN2 SHY 037
Terre d'Auge	Rénovation énergétique des bâtiments scolaires : remplacement huisserie et isolation par l'extérieur (Pont l'Evêque, Bonnebosq, Blangy le Château, Saint Benoit d'Hébertot)	P		160 000	2021	Réf : AN2 CTA 038
	Rénovation des bâtiments scolaires : réfection des toitures			390 000	2021-2024	Réf : AN2 CTA 039
	Rénovation énergétique de l'actuelle bibliothèque	P		4 000	2021	Réf : AN2 CTA 040

VOLET 3 : DEVELOPPEMENT DURABLE

A – Alimentation durable

Bien-être, santé, éducation au goût, développement durable, maîtrise du gaspillage, promotion de l'économie et du savoir-faire local : la restauration scolaire et des établissements de santé est aujourd'hui un des enjeux de développement durable.

L'approvisionnement en produits locaux, de qualité et durable, notamment ceux issus de l'agriculture biologique et leur valorisation au sein de la restauration collective suppose de s'équiper en matériel permettant de cuisiner ces produits frais, de réduire le gaspillage ou de supprimer les contenants en plastique. Peuvent ainsi être aidés, la création et la rénovation de cuisines centrales mais aussi l'achat d'équipement et de matériel nécessaires à la cuisine et la transformation de produits frais.

La crise sanitaire a révélé l'importance de la souveraineté alimentaire. C'est ainsi que s'inscrit dans le plan de relance, le développement de projets en faveur d'une alimentation saine, locale et durable. Les projets devront répondre aux enjeux d'ancrage territorial de l'alimentation, de résilience alimentaire et de santé et revêtir une dimension économique, environnementale et sociale.

Terre d'Auge souhaite s'inscrire dans une démarche d'amélioration de la qualité alimentaire au titre de sa compétence en matière de restauration scolaire. Une démarche renforcée par la mise en œuvre de la loi Egalim. Dans cet objectif, il est essentiel que les restaurants scolaires soient en capacité de produire une prestation de repas qui soit qualitative et de même nature pour l'ensemble des onze écoles publiques de Terre d'Auge. Cette volonté associée aux enjeux d'environnement, de déplacement, d'économie locale et de circuits courts, est également de permettre l'approvisionnement en produits de proximité issus de productions locales.

Dans cette perspective, l'EPCI a notamment pour projet :

Commune	Projet	Etat	Coût en €	Calendrier	Annexes
Terre d'Auge	Mise en place d'un projet alimentaire territorial – construction d'un projet d'animations de sensibilisation des enfants autour de l'alimentation et notamment la lutte contre le gaspillage alimentaire - Candidature à l'appel à projet de la DRAF.	P		2021-2022	Réf : AN2 CTA 041
	Etude relative à l'organisation de la restauration scolaire sur le territoire : de l'approvisionnement à la distribution. Objectifs : étude – écriture du projet alimentaire – construction d'un nouvel équipement ou restructuration d'un équipement existant.	P	40 000	2021-2022	
	Cuisine centrale et local d'accueil circuits-courts			2022-2023	

B – Gestion des déchets

La communauté de communes Terre d'Auge est en charge de la collecte et de la valorisation des déchets de son territoire. En porte à porte, en point d'apport volontaire ou en déchetterie, de nombreux flux sont collectés. Avec la mise en place de l'extension des consignes de tri dès 2016, Terre d'Auge prend de l'avance, et facilite le geste de tri. Cependant, les habitudes ne sont pas encore prises. Pour réduire les coûts et l'empreinte environnementale, il convient de développer l'attitude responsable des habitants en faveur d'une bonne gestion des déchets domestiques.

Par ailleurs, dans le contexte actuel de crise des matériaux, d'augmentation des coûts de traitement, il est nécessaire de conduire des démarches volontaristes pour réduire la production de déchets, et pour adapter le service rendu afin qu'il soit plus efficient.

Dans cette perspective, l'EPCI a notamment pour projet :

Commune	Projet	État	Coût en €	Calendrier	Annexes
Terre d'Auge	Recrutement d'un ambassadeur du tri pour des actions au plus proche des habitants (financement via plan 1 jeune 1 solution ou contrat aidé)	P	50 000 sur 2 ans	2021	Réf : AN2 CTA 042
	Acquisition d'un compacteur à rouleau pour la déchetterie pour diminuer le nombre de rotation de camions par la compaction des déchets dans les bennes en déchetterie – réduire les émissions de GES.		120 000	2022	Réf : AN2 CTA 043
	Construction d'une nouvelle déchetterie avec la mise en place d'une ressourcerie/recyclerie (gérée par une structure de l'économie sociale et solidaire) en amont du circuit du déchet sur le site.		2M€	2023	Réf : AN2 CTA 044
	Mise en place d'une démarche de prévention des déchets à la source, au moyen d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) et d'une étude pour la mise en place de la tarification incitative et de la prévention à la source des biodéchets (étude de financement en cours).		100 000	2021	Réf : AN2 CTA 045
	Favoriser le geste de tri des déchets en implantant des points d'apport volontaire enterrés ou semi-enterrés (verre, ordures ménagères et recyclables) et en équipant les foyers de bacs individuels pour les déchets recyclables (la dégradation du contenu des sacs jaunes liée aux conditions météorologiques étant l'une des principales sources de refus de tri).		300 000	2023	Réf : AN2 CTA 046

C- Eco mobilité : favoriser le développement des pistes cyclables et le verdissage des axes viaires.

Le domaine des transports est le premier émetteur de gaz à effet de serre, à hauteur de 40% des émissions de CO2 du pays. Des aides seront apportées aux collectivités pour financer des dispositifs favorisant la réduction de l'impact environnemental et développant l'alternative des mobilités douces.

Le développement des mobilités du quotidien, à savoir le vélo et les transports en commun sont encouragés. Des aides seront notamment apportées aux collectivités pour financer des pistes cyclables et des places de stationnement sécurisé ou parkings relais.

La désimperméabilisation des voiries et la renaturation de sols visent à répondre aux enjeux de demain en lien avec l'adaptation au changement climatique mais aussi aux besoins exprimés de verdissage du paysage urbain. Ces actions pourront être soutenues. Terre d'Auge souhaite améliorer la fluidité des déplacements en favorisant des modes alternatifs à la voiture individuelle et sécuriser les voies partagées pour faciliter la cohabitation entre les flux automobiles et les mobilités douces.

Dans cette perspective, les projets sont :

Commune	Projet	État	Coût en €	Calendrier	Annexes
Le Brévedent	Chemin de randonnées : création et entretien.	P	50 000	2021	Réf : AN2 BVD 047
La Roque Baignard	Aménagement et entretien des circuits de randonnées.		15 000	2021-2025	Réf : AN2 LRB 048
Tourville en Auge	Aménagement sentiers piétons RD 58.		50 000	2021-2026	Réf : AN2 TEA 049
Blangy le Château	Sentier de la biodiversité reliant Blangy le Château et Le Brévedent.		50 000 – 100 000	2024	Réf : AN2 BLC 050
Terre d'Auge	Création d'une liaison douce entre Pont-l'Évêque et Lisieux.		3M€	2023	Réf : AN2 CTA 051

VOLET 4 : VALORISATION DU PATRIMOINE

A- Le patrimoine et le petit patrimoine

Une relance par et pour le patrimoine, alliant activité dans les territoires et attractivité de la France, doit être mis en exergue.

Le patrimoine innerve les territoires et a besoin d'être entretenu et restauré sans que les conséquences de la crise sanitaire aient un impact majeur. Le plan de relance a pour objectif de le remettre en état, avec des effets très concrets en termes de développement économique, d'attractivité et de fréquentation des monuments et des autres équipements patrimoniaux dans les territoires.

Dans cette perspective, les projets sont :

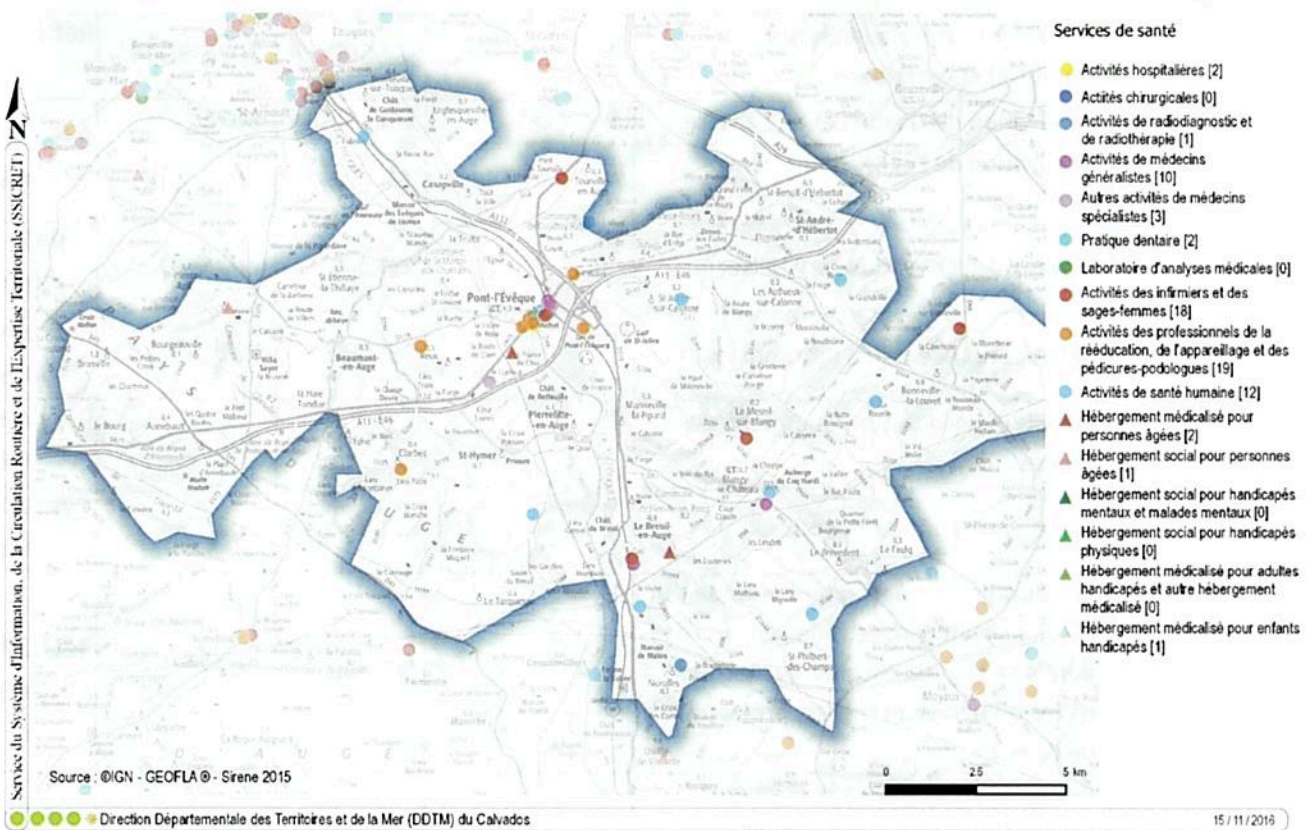
Commune	Projet	Avancement	Coût en €	Calendrier	Annexes
Glanville	Eglise : maçonnerie intérieure (sacristie) et extérieure.		74 500	2021-2023	Réf : AN2 GLA 052
Pierrefitte en Auge	Rénovation des lavoirs et du calvaire.	P	500 000	2021	Réf : AN2 PEA 053
	Rénovation de l'église Saint Denis (électricité).		50 000	2021-2026	
Manerbe	Travaux de rénovation de l'église.	P	90 000	2021-2022	Réf : AN2 MAN 054
Le Brévedent	Restauration de petits patrimoines.	P	23 000	2021-2023	Réf : AN2 BVD 055
	Réfection de la toiture du proche de l'église.	P	22 000	2021-2023	Réf : AN2 BVD 056
Tourville en Auge	Eglise : restauration des vitraux.	P	32 500	2021	Réf : AN2 TEA 057
Saint André d'Hébertot	Restauration du patrimoine (tombe de Nicolas Vauquelin, estrades en bois des autels de l'église, escalier du clocher, dalles du parvis de l'église, projecteurs de l'église).	P	30 840	2021	Réf : AN2 SAH 058
Blangy le Château	Restauration et mise aux normes de l'église Notre Dame des Vallons (monument historique) : circuits électriques, éclairage public, accès PMR.		25 000 – 50 000	2025	Réf : AN2 BLC 059
	Restauration du lavoir.		10 000 – 20 000	2025	Réf : AN2 BLC 060
Annebault	Réfection toiture de l'église.		150 000	2022	Réf : AN2 ANN 061
Canapville	Eclairage à LED de l'église.		9 600	2023	Réf : AN2 CAN 062
Surville	Restauration des contreforts de l'église et des marches de la salle polyvalente.				Réf : AN2 SUR 063

VOLET 5 : SANTE DE PROXIMITE

A – Aider à la création des centres de santé pluridisciplinaires et à la rénovation des EHPAD

Le territoire de la communauté de communes de Terre d'Auge, présente des difficultés et carences en termes de démographie médicale au regard des indicateurs de fragilité définis dans le SROS ambulatoire. Le pourcentage des professionnels de santé à l'échelle du territoire se situe en dessous de la moyenne départementale notamment pour les médecins libéraux, les masseurs kinésithérapeutes et les dentistes.

Dans cette perspective, les projets sont :



Accès aux services de santé sur la CC Terre d'Auge

Commune	Projet	Etat	Coût en €	Calendrier	Annexes
Terre d'Auge	Lutte contre la désertification médicale en créant un Pôle de Santé Libérale et Ambulatoire (PSLA).	P	3 350 000	2023	Réf : AN2 CTA 064
Pont l'Évêque	Travaux d'accompagnement du PSLA – rue Ménars.		140 000	2023	Réf : AN2 PLV 065
Blangy le Château	Rénovation de la résidence des personnes âgées « Les Douets » (bâtiment communal)		500 000 – 750 000	2023	Réf : AN2 BLC 066

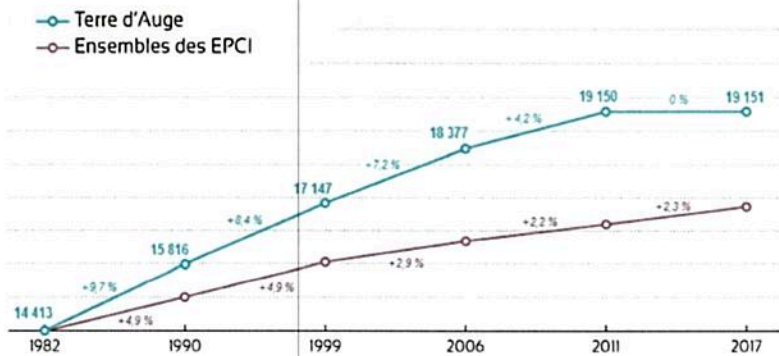
VOLET 6 : EDUCATION ET JEUNESSE

Entre 1982 et 2017, Terre d'Auge a vu sa population augmenter de 32%, un taux largement supérieur à la moyenne des autres EPCI du Calvados. L'EPCI est caractérisé par la jeunesse de sa population comme le montre la carte ci-dessus. Terre d'Auge doit renforcer son maillage de services et d'équipements en s'appuyant en priorité sur les pôles structurants et secondaires puis sur les communes disposant d'écoles.

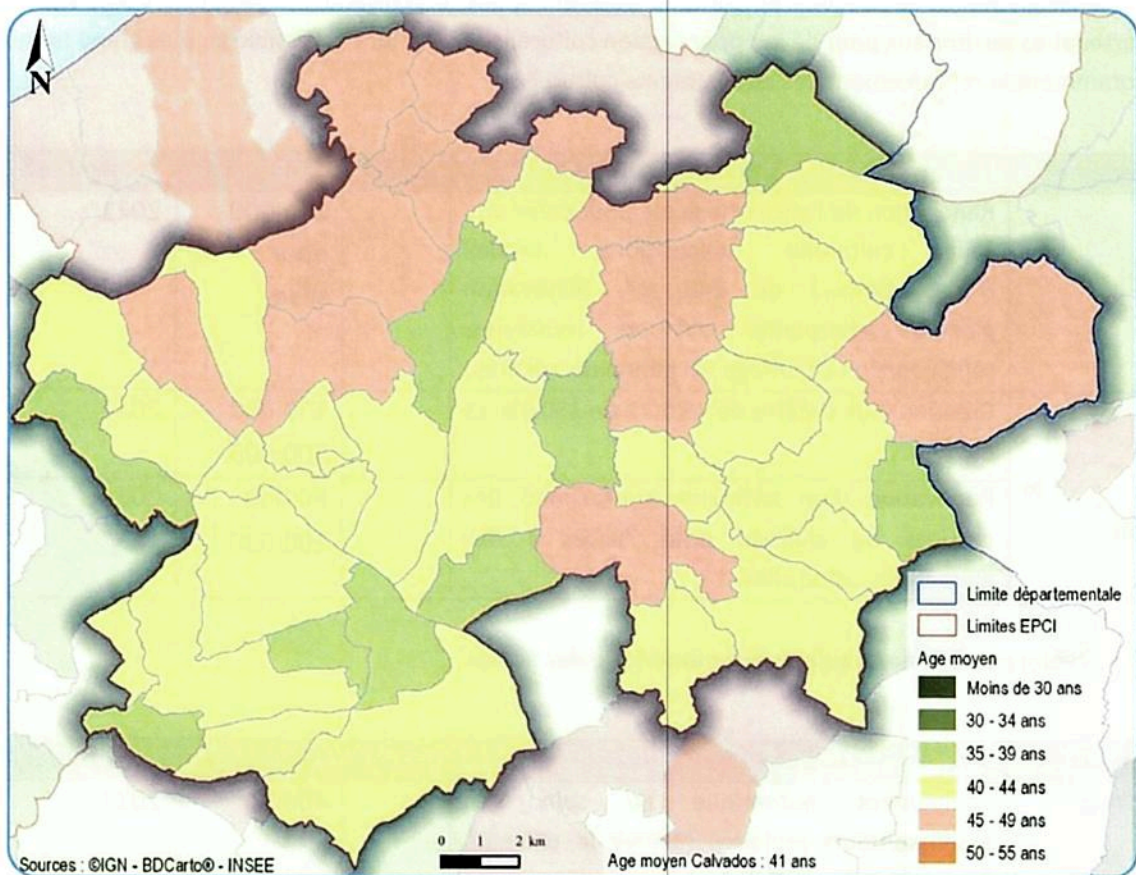
● Évolution de la population (source INSEE)

Entre 1982 et 2017, l'EPCI voit sa population passer de 14 413 à 19 151 habitants, soit une augmentation de 32 % (+ 4 738 habitants) et une augmentation annuelle moyenne de 0,9 %.

Ces taux sont supérieurs aux taux intercommunaux (18 % et 0,5 %).



● Age moyen par commune en 2016 (source INSEE)



Dans cette perspective, l'EPCI a notamment pour projet :

A- Projets sportifs

Commune	Projet	Etat	Coût en €	Calendrier	Annexes
Terre d'Auge	Construction d'un pôle de tennis.		750 000 – 800 000	2023-2024	Réf : AN2 CTA 067
	Création de deux nouveaux city-stades		180 000	2022-2023	Réf : AN2 CTA 068
	Création d'une piste d'athlétisme		750 000 – 800 000	2022-2023	Réf : AN2 CTA 069

B – Développer l'accès à la culture

Les enseignements artistiques et culturels relèvent d'une organisation faisant intervenir, les différents partenaires territoriaux pour développer l'action culturelle et la rendre accessible au plus grand nombre avec notamment le renforcement des équipements culturels.

Commune	Projet	Etat	Coût en €	Calendrier	Annexes
Reux	Rénovation de l'ancienne école pour créer une salle culturelle (expositions, accueil d'associations...) de 140 m ² . Rénovation globale : charpente, isolation, huisseries, réflexion à un chauffage via panneaux solaires.		144 000 pour la salle	2021	Réf : AN2 REU 070
Blangy le Château	Création d'un théâtre de verdure de 150 places environ.		150 000 – 200 000	2022	Réf : AN2 BLC 071
	Rénovation d'un bâtiment à proximité des vestiges du château pour l'accès à des animations culturelles.		50 000 – 100 000	2025	Réf : AN2 BLC 072

C – Développement de l'équipement numérique des écoles

Commune	Projet	Etat	Coût en €	Calendrier	Annexes
Terre d'Auge	Équipement numérique au sein des établissements scolaires (Blangy le château, Bonnebosq, Pont l'Évêque)	P	40000	2021	Réf : AN2 CTA 073

VOLET 7 : ACTIONS SPECIFIQUES DU TERRITOIRE

Commune	Projet	Etat	Coût en €	Calendrier	Annexes
Terre d'Auge	Création d'une aire de grand passage pour 200 caravanes, 6 ha.		200 000 – 300 000 hors acquisition foncière	2021-2022	Réf : AN2 CTA 074
	Construction d'un siège administratif pour adapter les locaux de la collectivité aux conditions d'accueil du public, aux réunions et conditions de travail, accueil de la maison France Services et espace coworking.	P	2021 : 105 000 2022 : 1 425 000 2023 : 1 545 000 2024 : 452 000	2020-2024	Réf : AN2 CTA 075
	Élaboration d'un PCAET.		100 000	2022	Réf : AN2 CTA 076
	Mise en œuvre d'un plan d'actions afin de restaurer le fonctionnement hydraulique des marais de la Touques.		1 000 000	2023	Réf : AN2 CTA 077
	Prise en compte des zones humides : étude d'accompagnement des projets d'aménagement pour la définition de la compensation écologique (financement à définir)	P	60 000	2021	Réf : AN2 CTA 078

VOLET 8 - MISE EN OEUVRE DU CONTRAT

Le présent contrat est signé pour la période 2021/2026.

A – Pilotage

Un comité de suivi est mis en place annuellement. Pourront y être associés tous les acteurs dont la participation serait de nature à favoriser le déploiement territorialisé du plan de relance dans le département.

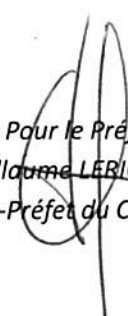
B – Évaluation

Un premier point d'étape sera réalisé en décembre 2021. Néanmoins, à tout moment, les parties conviennent que les articles de ce contrat de relance pourront être revus pour s'adapter aux évolutions de la situation locale et des priorités d'actions des signataires.

C – Annexes

Le présent contrat ayant pour vocation de traiter l'intégralité des enjeux du territoire et afin d'assurer une meilleure lisibilité, les contrats et programmes d'appui signés par l'EPCI intégreront à leur échéance ou à leur signature le CRTE.

Fait à Blangy le Château, le 05 juillet 2021


Pour le Préfet
Guillaume LEBICOLAIS
Sous-Préfet du Calvados


Jean-Léonce DUPONT
Président du Conseil Départemental

Hubert COURSEAUX
Président de la CC Terre d'Auge

